



Conditions générales de vente

Article 1 Modalité d'exécution de la prestation :

Enregistrement « Live » ou studio.

lieu
Studio H
4 Bis, Place de la Madeleine
44140 GENESTON

RCS 831961891
Code APE 5320Z

L'enregistrement nécessite une **prise de rendez-vous** préalable pour convenir d'un horaire et d'une date.

Une fiche technique de la/des personne(s) venant enregistrer sur place sera nécessaire, le STUDIO H peut accueillir des formations jusqu'à 8 musiciens. Les heures d'ouverture du STUDIO H sont les suivantes : du lundi au vendredi 9h à 19h, toutefois certaines prestations peuvent être effectuées en dehors de ces créneaux et **sous réserve d'acceptation d'une majoration tarifaire de 25 % (soir, week-end, jour férié).**

L'enregistrement sera toujours réalisé avec moi-même (Thierry HERVOUET) en tant que technicien son, toutefois la présence d'un autre prestataire ou technicien peut se faire dans le cadre d'un travail commun.

La prise de son studio est effectuée dans des locaux non-fumeurs, un espace fumeur sera réservé à l'extérieur. Le client est responsable des dégâts occasionnés dans les locaux, il s'engage en cas de détérioration ou de destruction de matériel à rembourser celui-ci intégralement. Pour les enregistrements « live » en dehors des locaux de STUDIO H, le client reste responsable des dégâts occasionnés, pour cette activité un tarif forfaitaire est proposé à 200 € la prise (2h maxi de son) les tarifs de sonorisation sont indépendants de cette tarification.

Les présentes conditions sont révisables à tout moment, sans préavis.

Article 2 : Tarification des enregistrements

Tarif à l'heure : en cas de demande de facturation à l'heure, le temps de montage sera facturé pour les prestations de moins de 2 heures, en cas de dépassement, toute heure entamée sera due. La facturation sera effectuée à la fin de l'heure. Les pistes enregistrées ne seront remises qu'après règlement.

Tarif à la ½ journée ou à la journée : un acompte de 30 % sera demandé à la réservation, en cas d'annulation non justifiée, l'acompte sera perdu même si une nouvelle date est fixée, par ailleurs et conformément à la loi, le paiement intégral de la prestation peut être réclamé. Tarif heure : 50 € sur semaine et jusqu'à 19h € (du lundi au vendredi), au delà de 19h ou pour les jours hors semaine (jour férié, samedi et dimanche) le tarif est majoré à 65 € l'heure.

Forfait sur plusieurs jours ou LP : en fonction du nombre de jours réservés, un devis sera établi et conservé pour une durée de 1 mois, un acompte de 30 % sera demandé lors de la réservation.

Remise ou forfait plusieurs jours :

1 jour 380 € (8h)

puis dégressive

4 jours = 1500 €

Forfait semaine (6 jours d'enregistrement) = 2100 €

La formule « **ALL INCLUSIVE** » est une formule avantageuse qui propose un service tout en un : enregistrement, mixage et mastering. Le mixage peut être corrigé à la demande du client **gratuitement** jusqu'à 5 fois par morceau et sur un délai maximum de 6 mois post envoi du premier mixage. Au delà de 5 modifications le client pourra soit demander à poursuivre le mixage en payant un supplément de 40 € par morceau, soit de récupérer les prises en piste à piste pour effectuer un mixage dans un autre studio. Le mixage achevé le mastering est proposé gratuitement pour les morceaux enregistrés et mixés au STUDIO H. Il est aussi possible de récupérer le mixage simple et de faire le mastering dans un autre studio. Il convient que le mastering ne sera pas réalisé par STUDIO H si le client fait effectuer le mixage dans un autre lieu.

Le mixage final pourra être remis en CD (Format RED BOOK) ou carte SD ou sous forme de fichier numérique DDP par envoi via internet ou sur une clé USB. En cas de souhait de pressage en série, il convient à l'artiste de faire les démarches nécessaires afin de récupérer le numéro d'autorisation SDRM. Aucun pressage en série ne sera fait sans numéro d'autorisation SDRM.

L'ordre des morceaux peut être choisi par le client, il convient de m'en informer avant l'étape du mastering.

Commande : La commande sera validée après réception du devis signé accompagné d'un acompte de 30 %. Un délai de rétractation de 14 jours est

accordé pour toute commande de prestation faite par correspondance (avec envoi par recommandé de la dénonciation avec AR), en cas de rétractation après ce délai, l'acompte sera perdu par le client. Dans le cas où STUDIO H ne pourrait être en mesure de fournir la prestation commandée, STUDIO H s'engage à rembourser l'acompte perçu.

Les règlements pourront se faire en chèque, espèces, carte bleue ou par virement. Les devis sont gratuits. **Le règlement final s'effectue après la phase d'enregistrement** et avant l'étape du mixage. Les mixages et enregistrements finalisés seront remis au client dans un délai maximum de 2 mois après règlement. L'édition de la facture sera simultanée. L'acompte peut être réglé par chèque ou par virement.

Annulation ou résiliation en cours de projet : si une annulation devait intervenir pendant un projet en cours, **les heures ou jours prévus restent à régler intégralement.**

Les droits de diffusion et d'édition demeurent la propriété de STUDIO H jusqu'au paiement intégral des sommes dues. Les articles commandés resteront la propriété du studio jusqu'au paiement intégral des sommes dues.

Article 3 Règlement et législation

Propriété intellectuelle

Le client doit s'assurer de la propriété de tous les droits d'auteurs et d'interprètes. Les contrats correspondants devront être établis par le client avant la commercialisation et/ou la diffusion des œuvres enregistrées. En aucun cas le STUDIO H ne pourra être tenu responsable de la diffusion ou de la commercialisation d'une œuvre ne respectant pas la législation concernant les droits d'auteurs et d'interprètes.

Toute exploitation de l'image du STUDIO H est interdite sans autorisation écrite du STUDIO H. Toute image, photo, vidéo ou enregistrement audio est interdit dans l'enceinte du STUDIO H sans accord préalable écrit. STUDIO H s'accorde le privilège de pouvoir utiliser des extraits des enregistrements comme vitrine virtuelle de son savoir-faire, utiliser et/ou citer le nom des artistes ayant collaborés sur des projets musicaux (sauf réserve de leur part).

Article 4 Assurances et Responsabilité

Le Studio est assuré pour le matériel et les personnes lors des prises de son, pour le matériel laissé par les musiciens à l'intérieur des locaux, le studio est assuré à hauteur de 10 000 € par année d'assurance (VADE) pour les objets confiés.

Pour les professionnels et les associations venant travailler au STUDIO H dans le cadre des locaux de répétitions une attestation d'assurance « Risques Locatifs Temporaires » leur sera demandée au préalable.

Les présentes conditions sont connues du / des client(s) lors de la prise de commande.

5 Accès au Backline

Différents instruments de musique sont disponibles dans le studio,

certain gratuitement d'autres en location. les amplificateurs du studio quand à eux seront disponibles gratuitement (sur réservation préalable lors de la mise au point technique), la location de matériel spécifique ou d'instrument peut se faire en amont, par le biais d'une location extérieure, dans ce cas le coût de la location sera ajoutée au tarif initial.

6 Salle de repos / Accueil

L'accueil peut permettre aux musiciens désirant déjeuner sur place de pouvoir s'installer pour le temps d'un repas, seront mis à disposition un micro-ondes, une machine à café et un réfrigérateur et un coin détente avec table. Le STUDIO H ne propose pas de restauration sur place. La salle de repos reste, comme tout le bâtiment, un lieu non-fumeur, un cendrier sera mis à disposition à l'extérieur du bâtiment.

7 Sonorisation et prestations extérieures au studio.

L'organisateur de l'événement doit prévoir un accès sécurisé pour le montage et le déroulement de l'organisation avec mise à disposition du matériel nécessaire pour l'installation dans les temps. Pour les prestations extérieures, une solution alternative en cas d'intempérie doit être prévue à l'avance, STUDIO-H se réserve le droit d'annuler la prestation en cas de mise en danger des personnes (risques d'électrocution, glissade, chutes...), l'organisateur restera redevable du montant total de la prestation s'il n'a pas pu prévoir une solution adéquate. En cas d'annulation moins de 72h avant la date de prestation prévue, le montant de la prestation reste dû, sauf en cas de force majeure (Conditions sanitaires, état de guerre, catastrophe naturelle...)

L'organisateur doit transmettre au plus tard dans les 15 jours qui précèdent l'événement les fiches techniques et/ou les renseignements nécessaires à la mise en place de la sonorisation... En cas de changement de programme au dernier moment, STUDIO-H se réserve le droit de modifier la tarification qui ne correspondrait plus au devis signé voir d'annuler la prestation avec conservation de l'acompte si la prestation demandée ne correspond pas à la demande de devis.

L'organisateur est tenu de déclarer et de payer la SACEM, de mettre à disposition du STUDIO-H le nombre adéquat de prises de courant (précisé lors de l'édition du devis ou dans des échanges préalables) avec mise à la terre pour la sécurité des personnes.

Les horaires des balances seront communiqués à l'avance aux groupes et musiciens, STUDIO-H ne pourra être tenu responsable d'un retard si le/les personnes convoquées aux balances ne sont pas à l'heure.

STUDIO-H étant sollicité pour une prestation de sonorisation, il ne sera **pas effectué d'accueil pour les sonorisateurs extérieurs** sauf si entente préalable.

Date et signature(s) pour acceptation des conditions générales précédées
de la mention « lu et approuvé »: